Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2019-11-317 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-318 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant

8. Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

9. Adoption du règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

10. Adoption du règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

11. a) Demande de dérogation mineure pour le 161, 1ère avenue du Lac-Croche Sud
    b) Demande de dérogation mineure pour le 2151, chemin Saint-Michel Nord

12. Entente de service concernant le contrôle des animaux

13. Acquisition du module « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions

14. Affectation de surplus accumulé et utilisation de la réserve financière pour les carrières/sablières pour des travaux de voirie

15. a) Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles
    b) Tournoi provincial A.P.B.M. de Saint-Tite

16. Demande d'aide financière ou matérielle

    a) Par'enfants au cœur de nos actions/calendrier 2020
    b) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
    c) Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

17. Demandes du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert

18. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et le programme d'immobilisation 2020-2021-2022

19. Adoption du plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile

20. Emprunt temporaire pour le règlement 365-2019

21. Vente des pneus d'hiver de l'ancien camion GMC Sierra

22. Période de questions

23. Affaires nouvelles :

    a)
    b)

24. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2019-11-319 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2019</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance octobre 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
Le MAMH nous informe de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020. Pour l'année 2020, la proportion médiane sera de 100% et le facteur comparatif 1.00.

Ministre des Transports et Ministre Responsable de la Région de l'Estrie
Les Ministres nous informes qu'un aide financière de 108 799 $ sera accordé à titre de contribution de base 2019 pour le service de transport adapté.

Gouvernement du Québec, Député de Trois-Rivières, Ministre du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministre responsable de la région de la Mauricie
Le GQ nous informe de la 23e édition des Prix Hommage bénévolat-Québec est maintenant lancée.

Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec
Le CIUSSSMCQ nous informe des nouveautés sur la campagne de vaccination contre l'influenza 2019-2020.

Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle
Les Chevaliers de Colomb nous demande de faire une modification du règlement 243-2007 règlement sur le colportage.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ accuse à réception d'une copie de l'avis de prime pour le cautionnement pour le dossier 920090 et nous informe qu'il doit soumettre la version originale afin que celle-ci soit conforme aux exigences.

Commission de Toponymie
La comimission nous envoie une confirmation d'attestation d'officialisation pour le Lac à Magnan.

Le Périscope
Le Périscope nous informe des deux nouveaux employés qui s'occuperont du point de service à Sainte-Thècle.

Le Périscope nous fait part de leur 30ième anniversaire et aimerais nous rencontrer afin de nous faire connaître l'ensemble de leur service.

Régie des Incendies du Centre Mékinac
La RICM nous envoie les recommandations à la suite de l'exercice d'évacuation qui a eu lieu.

Rés. 2019-11-320 : Dépôt de la correspondance d'octobre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-321 : Approbation des comptes d'octobre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre au montant de 1 057 596,65$ ainsi que les états compararifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2019-11-322 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, conseillère au siège numéro 2,

a) mairesse suppléante pour les six prochains mois;
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-323 : Adoption du règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 366-2019 concernant l'usage de l'eau potable avec la modification proposée à l'article 7.10 suite au dépôt du règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-324 : Adoption du règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 367-2019 intitulé Règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite situé sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-325 : Adoption du règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 368-2019 intitulé Règlement 368-2019 concernant l'entreposage de la neige au site de dépôt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-326 : Demande de dérogation mineure pour le 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées par madame Carole Goyette pour sa propriété du 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud, soient :

- l'implantation du chalet dans la rive situé à 6,76 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 8,21 mètres;
- l'implantation d'une remise dans la rive située à 8,03 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 6,97 mètres;
- l'implantation d'un patio dans la rive situé à 4,5 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 12,5 mètres, donc dérogatoire de 8 mètres;
- l'implantation d'un foyer dans la rive situé à 12,8 mètres de la ligne des hautes eaux lorsque le règlement prescrit 15 mètres, donc dérogatoire de 2,2 mètres

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés il y a plus de 33 ans et qu'ils ont été faits de bonne foi en obtenant l'autorisation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil consultatif en urbanisme d'accepter les demandes telles que déposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes de dérogations mineures du 161, 1re avenue du Lac-Croche Sud telles que déposées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-327 : Demande de dérogation mineure pour le 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jeannot Gonneville pour sa propriété du 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord concernant le projet de construction d'un abri d'auto avec un panneau amovible annexé au bâtiment principal qui serait à 0,74 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement prescrit 2 mètres, donc dérogatoire de 1,26 mètre;

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat est en accord avec le projet et que le demandeur s'engage à respecter les conditions exigées;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil consultatif en urbanisme d'accepter la demande telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du 2151-2153, chemin Saint-Michel Nord pour le projet d'abri d'auto avec panneau amovible annexé au bâtiment principal qui serait à 0,74 mètre de la ligne latérale droite du terrain lorsque le règlement prescrit 2 mètres, donc dérogatoire de 1,26 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-328 : Entente de services concernant le contrôle des animaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire appliquer certaines dispositions des règlements concernant les animaux par une entreprise externe par le biais d'une entente de service, notamment concernant la gestion des licences et la récupération des animaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Croquettes & Paillettes nous offre ses services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle signe une entente de services de trois ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec l'entreprise Croquettes & Paillettes concernant le contrôle des animaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-329 : Acquisition du module « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède actuellement pas de logiciel permettant de faire le suivi des requêtes effectuées tant à l'interne qu'à l'externe;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour deux modules répondant à ce besoin, soit « Qualité des services » et « Mobilité »;

CONSIDÉRANT que le module « Qualité des services » pourrait être utilisé par l'ensemble du personnel du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a également besoin de voir les requêtes en cours lorsqu'il est présent sur le terrain et d'ajouter des informations à celles-ci sans devoir revenir au bureau municipal et que le module « Mobilité » lui permettrait ces opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle acquiert les modules « Qualité des services » et « Mobilité » de PG Solutions et le coût d'acquisition de ces modules sera imputé à l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-330: Affectation de surplus accumulé et utilisation de la réserve financière pour des travaux de voirie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affecte un montant de 20 000$ du surplus accumulé et un montant de 17 749,22$ de la réserve pour les carrières/sablières aux travaux de voirie 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-331: Femmes de Mékinac/Publicité bulletin Autour d'Elles

CONSIDÉRANT que l'offre de Femmes de Mékinac de prendre une publicité dans leur bulletin au coût de 40$ pour une parution (novembre) ou 75$ pour deux parutions (novembre et avril);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prenne deux publicités pour le bulletin Autour d'Elles au coût de 75$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, se retire de la discussion pour le prochain point, car elle est sur le comité d'administration du Tournoi provincial A.P.B.M St-Tite.

Rés. 2019-11-332: Tournoi provincial A.P.B.M. St-Tite/commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par le Tournoi provincial A.P.B.M de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une commandite au coût de 100$ pour le Tournoi provincial A.P.B.M St-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, rejoint la discussion.

Rés. 2019-11-333: Demande d'aide financière de Par'enfants – Au cœur de nos actions/Calendrier 2020

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de Par'enfants – Au cœur de nos actions pour la production d'un calendrier Familles à l'honneur pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une commandite « Collaborateur » de 100$ pour Familles à l'honneur 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-334: Demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle/Brunch annuel

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour la tenue de son brunch annuel comme campagne de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 350$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour leur brunch annuel constituant leur activité de levée de fonds.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-335: Demande d'aide financière de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle reçoit de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle un montant d'argent pour investir dans la santé ou un domaine connexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle un montant de 20 000 $ pour l'agrandissement de la Villa des Lacs phase II, lequel a été donné à la municipalité par la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-336: Demandes du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert d'installer des îlots de récupération au Parc Saint-Jean-Optimiste, au terrain de baseball et au terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de Sainte-Thècle village vert de leur prêter gratuitement un local pour leurs réunions, de faire gratuitement les impressions couleur, de relayer leurs publications Facebook sur celui-ci de la municipalité et d'ajouter le comité à la liste des associations œuvrant en environnement sur le site internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire faire des soumissions pour la confection de trois îlots de récupération en bois et accepte de prêter gratuitement un local pour leurs réunions, de faire gratuitement des photocopies couleurs et de publiciser le comité Sainte-Thècle village vert sur le site Internet et le Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-337 : Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et le programme d'immobilisation 2020-2021-2022

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2020 et son programme d'immobilisation 2020-2021-2022 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 2 décembre 2018 à 20 heures 45 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-338: Adoption du plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de mesures d'urgence en matière de sécurité civile version octobre 2019 tel que préparé par Priorité StraTJ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-339: Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 365-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 365-2019 décrétant des travaux pour un montant de 420 014 $;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaire municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 365-2019;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt 365-2019 selon l'article 1093.1 du code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Effectue un emprunt temporaire à la Caisse populaire Mékinac des Chenaux pour un montant n'excédant pas 420 014 $ afin de payer les dépenses du règlement 365-2019 en attendant le financement permanent.

- Autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-340: Vente des pneus d'hiver de l'ancien camion GMC SIERRA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle dispose de 4 pneus Toyo Open Country LT 285/70/R17 qui ne servent plus, car le camion sur lequel ils étaient a été accidenté;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Jean-Luc Dontigny 450$
- Marc Cloutier 327$
- Sylvain Proteau 180$
- Kevin Pépin 150$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

vende les quatre pneus Toyo Open Country LT 285/70/R17 qui ne servent plus à Jean-Luc Dontigny au coût de 450$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande ce qui se passe avec l'ancienne usine Groleau.

Affaires nouvelles :

Rés. 2019-11-341 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que les équipements de la municipalité sont dispersés dans plusieurs garages ou entrepôts désuets;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait construire un nouveau garage adapté aux besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait obtenir une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction de ce garage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un garage municipal et autorise monsieur Alain Vallée, maire, et madame Valérie Fiset, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-342 : Changement de nom de rue

CONSIDÉRANT la demande faite par madame France Cloutier à l'effet qu'elle subit des problématiques dues au nom de son chemin;

CONSIDÉRANT qu'une autre voie de circulation porte également le nom « Ruisseau »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle change le nom « chemin du Ruisseau-de-l'Aqueduc » pour « chemin de l'Aqueduc ».

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-343 : Demande d'aide financière au Fonds de Développement du Territoire pour le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants est à sa 47ème édition à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Noël des Enfants rejoint plus de 100 jeunes de 0 à 10 ans;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de cet organisme afin de faire de cette journée un moment féérique pour les enfants;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur Noël des Enfants a besoin de soutien financier pour faire l'achat de jouets et autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 $ au comité organisateur du Noël des Enfants de notre localité dans le cadre du Fonds de développement du territoire pour le volet soutien aux bénévoles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-344 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Autorise la présentation du projet de la construction d'un bloc sanitaire au Parc Saint-Jean-Optimiste au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;
- Confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- Désigne Valérie Fiset, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-11-345 : Levée de la séance

À 20h28, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANINEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière